

Prévonloup, le 14 octobre 2024

AU CONSEIL GENERAL DE PREVONLOUP

PREAVIS No 05-2024

Rapport de la commission sur le règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM Daniel Michel, Jean-Marc Crottaz et Mme Claire-Lise Sumi s'est réunie à la salle de Municipalité le mercredi 9 octobre 2024 en présence du syndic, M. Alain Michel.

Un tel règlement est nouveau pour la commune de Prévonloup. Il a pour but, d'une part, de définir les tarifs en vue notamment du financement de la régionalisation de l'office du tourisme de la région et, d'autre part, de permettre à la Commune d'adhérer à l'accord Airbnb/UCV pour la récolte des montants des taxes de séjour versées par la plateforme Airbnb.

Après avoir consulté le préavis 05-2024 et reçu les réponses à ses questions, la commission, à l'unanimité, vous invite à suivre les conclusions de ce préavis municipal et vous demande de décider :

1. d'adopter le règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
2. d'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation du chef de département concerné

Pour la commission :

Daniel Michel



Jean-Marc Crottaz



Claire-Lise Sumi, rapporteuse

